



**La CGT du Cher et les Conseillers prud'hommes CGT
appellent à l'action contre la fermeture de la Cour d'appel**

Le gouvernement a confirmé sa volonté de procéder d'ici janvier 2008 à une profonde réforme de la carte judiciaire, démarche déjà annoncée par le candidat Sarkozy durant sa campagne électorale.

Les quelques éléments avancés donnent la dimension du projet :

- suppression de cours d'appel dans certains départements pour arriver à une seule Cour d'appel par région ;
- un seul Tribunal de grande instance par département ;
- regroupement et spécialisation d'autres juridictions.

Il est clair que les Conseils de prud'hommes ne seraient pas en dehors de ce mouvement. Rappelons au passage que 11 Conseils de prud'hommes ont été supprimés fin 1992.

La suppression de la Cour d'appel de Bourges irait dans le sens de la suppression d'un service public de proximité. C'est ainsi que les justiciables salariés ayant fait appel au Conseil de prud'hommes et devant passer en Cour d'appel seraient contraints de se déplacer beaucoup plus loin qu'à Bourges. Pour certains qui réclament des salaires impayés, ce serait alourdir leurs difficultés.

Si de très petites juridictions sont souvent en difficulté ne serait-ce que pour des raisons d'effectifs, les juridictions les plus importantes ne sont pas celles qui fonctionnent le mieux. D'ailleurs il convient de souligner que la Cour d'appel de Bourges est la plus rapide de France en matière de traitement des dossiers. Pourquoi dans ces conditions démolir ce qui marche bien si ce n'est pour réduire des emplois de fonctionnaire. Par ailleurs, supprimer la Cour d'appel suppose de prévoir de la place dans les locaux d'un autre Palais de Justice ou alors de construire des locaux neufs, plus vastes, ce qui représenterait un coût important, tout cela dans le cadre d'une politique de réduction des effectifs.

S'il y a des juridictions engorgées, la solution ne serait-elle pas de créer des postes de magistrats et d'agents administratifs en nombre suffisant, voir de créer de nouvelles juridictions ? Cela irait dans le sens d'une justice et d'un service public plus près des citoyens, des dossiers traités plus rapidement et de meilleures conditions de travail pour les personnels.

La CGT a déjà exprimé son opposition à la suppression de la Cour d'appel de Bourges lors du rassemblement de soutien à Frédéric PICHOT et au syndicat de BUSSIÈRE le 20 juin 2007. Les avocats du barreau de Bourges sont en grève illimitée.

Les employés de la Cour d'appel de Bourges seront en grève le mercredi 27 juin 2007 contre ce projet néfaste. L'Union départementale CGT leur exprime son soutien en réaffirmant la nécessité de maintenir les emplois concernés dans notre département déjà durement touché par le chômage.

La CGT et les conseillers prud'hommes du département du Cher, appellent à la grève des audiences ce jour là et à rechercher l'unité d'action la plus large possible pour obtenir le maintien de la Cour d'appel de Bourges.

